



Autorisation parentale pour la Journée des cultures urbaines Forges les eaux – 8 juin 2022

A rendre jusqu'au mercredi 18 mai

Je soussigné(e),

Numéro de téléphone :
détenteur/trice de l'autorité parentale, autorise l'enfant :

Nom , prénom :en classe de

Date de naissance : / /

à participer à la journée des cultures urbaines le 8 juin 2022.

Sur la journée, votre enfant participera à plusieurs activités comme par exemple danse hip hop, BMX, street basket, Dj, Graph, cirque, roller et trottinette, parkour ...

Votre enfant, licencié à l'UNSS, sera assuré sur toutes les activités par la MAIF.

Le trajet s'effectuera en car depuis le collège.

Heure de départ : vers 8H (les horaires précis seront communiqués sur l'ENT quelques jours avant)

Heure de retour : vers 17H30

J'autorise :

- Le responsable du groupe AS qui accompagnera votre enfant à prendre, en cas d'urgence, les mesures nécessaires à la santé de l'enfant (hospitalisation, opération...).
- L'utilisation de l'image de mon enfant pour la promotion de cette journée promotionnelle UNSS sur les réseaux sociaux et sur l'ENT. Vous pouvez demander la suppression de photos à tout moment en envoyant un message au modérateur UNSS76 par le biais de la page facebook et instagram de l'« UNSS Seine Maritime »
- Les déplacements de mon enfant en bus sous la responsabilité de l'accompagnateur du groupe.

Mon enfant devra se munir pour cette journée :

- D'une tenue sportive
- D'un sac à dos
- D'un pique-nique
- Lunettes de soleil, crème solaire et casquette
- D'un K-way (en cas de météo maussade)

L'organisation fournira à votre enfant :

- Une éco-cup pour se réhydrater sur la journée.
- Un tee-shirt

L'absence de votre enfant en cours ce matin sera excusée mais votre enfant devra s'organiser avec ses camarades pour rattraper les cours manqués.

Fait à

Le

Signature du/des parents ou de l'autorité qualifiée :